

LE PROGRAMME DE LA DDC POUR LES DROITS DE L'HOMME AU HONDURAS : UN BOUCLIER POUR LES PLUS FAIBLES



Même la Joconde porte une arme : la folle spirale de la violence à Tegucigalpa vue par un artiste anonyme.

Le Honduras détient le record mondial du nombre d'homicides par habitant. On compte 80 meurtres par an pour 100 000 habitants – un taux qui dépasse celui de bien des pays en guerre. Toute la population souffre de la violence, mais les pauvres sont doublement touchés : d'une part, 85 % des victimes sont issues de la classe inférieure et d'autre part, l'Etat réaffecte à la lutte contre la violence des moyens qui étaient auparavant consacrés à des objectifs sociaux. La violence constitue donc également un frein au développement social du pays. Comment la DDC a-t-elle réagi à cette situation ? Des efforts entrepris depuis 2011 en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visent à renforcer les droits de l'homme à différents échelons de l'Etat et de la société. Le programme a posé les bases pour l'ouverture d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Honduras. Financé en grande partie par la DDC, celui-ci entamera ses activités en 2015.

Tegucigalpa. Depuis le renversement en violation de l'ordre constitutionnel a polarisé la population, affaibli les institutions et isolé le pays. Après les élections, la situation ne s'est normalisée que très progressivement : ce n'est qu'en 2011 que le pays a retrouvé

sa place de membre à part entière de la communauté internationale ; l'ampleur de la criminalité violente, des violations des droits de l'homme et de l'impunité est restée extrêmement préoccupante. Pour cette raison, la Suisse a fait du renforcement de l'état de droit une priorité. Lancé en 2011 et doté d'un budget annuel de 2 millions de francs, le programme pour les droits de l'homme est mis en œuvre en collaboration avec le PNUD, les autorités nationales ainsi que des représentants de la société civile. Il place l'accent sur la transparence de la justice, la réforme de l'exécution des peines, le soutien aux minorités et les mécanismes visant à protéger les militants menacés – quatre domaines considérés comme essentiels pour un développement plus pacifique et plus équitable sur le plan social.

UNE DEUXIÈME CHANCE POUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

Les titres des journaux honduriens ont bien souvent une tonalité sanglante : « Meurtre d'un conducteur de taxi », « Arrestation d'un jeune tueur à gages » – telle une épée de Damoclès, la violence menace la population. Les cartels de la drogue, les bandes de jeunes ou les policiers sortis du droit chemin n'ont d'ailleurs pas l'apanage du recours généralisé à la violence : dans un pays où la justice faillit à sa mission et dont la population n'a pas appris à résoudre les conflits de manière pacifique, il n'est pas rare que les disputes familiales et les querelles de voisinage se règlent par la force.

Pour Anny Belinda Ochoa, « c'est de la folie ». Juge pénale des mineurs âgée de 38 ans, elle a récemment achevé un cours sur les droits de l'homme financé par la DDC et destiné au personnel judiciaire. Ce cours l'a confortée dans l'idée qu'il faut miser sur les peines alternatives. Pour aujourd'hui, elle a prévu six auditions. A côté d'elle, deux jeunes : Juan et Sebastián. Alors que Juan, visiblement nerveux, triture son bracelet, Sebastián baisse les yeux, gêné. Agés de 15 et 16 ans, les deux amis sont accusés de tentative de vol à main armée. « Nous ne savions pas ce que nous faisons », marmonne Juan. L'alcool, le cannabis ont-ils joué un rôle ? Juan et Sebastián gardent le silence. Ils ont appris que tout ce qu'ils disaient était rete-



Anny Belinda Ochoa, juge pénale des mineurs : donner une deuxième chance aux jeunes plutôt que de les condamner à des peines sévères – un choix bénéfique pour la société.

nu contre eux. Dans leur milieu, l'Etat est considéré comme un ennemi. Tous deux fils de mères seules qui travaillent, ils ont abandonné l'école et vivent dans une banlieue pauvre terrorisée par les gangs. En vertu de la loi, Anny Belinda Ochoa pourrait les condamner à des peines de prison. Mais elle ne le fait pas. En guise de punition, ils devront s'excuser, effectuer des travaux d'intérêt public, terminer l'école ou une formation professionnelle et se présenter au tribunal toutes les deux semaines. Quant aux mères, Mme Ochoa les exhorte à mieux veiller sur leur progéniture. Les cinq autres auditions se concluent de manière similaire. « Envoyer quelqu'un en prison serait le meilleur moyen de le pousser vers une carrière criminelle », fait remarquer Mme Ochoa, « alors que de cette manière, on lui donne une deuxième chance. »

POUR DES PRISONS PLUS HUMAINES

Juan est traumatisé. Pendant les deux mois qu'il a passés en détention préventive, il a été victime de coups et témoin de scènes de tortures. Les conditions de détention sont ahurissantes : avec un nombre de détenus équivalant au double des capacités, voire au triple, et une négligence criante des normes d'hygiène les plus élémentaires, on ne s'étonne guère de l'absence totale de mesures de réinsertion. Dans les prisons honduriennes, les meurtres, les fusillades et les incendies n'ont rien d'inhabituel. Par ailleurs, personne ne défend les intérêts des détenus et, une fois libérés, plus d'un tiers d'entre eux récidive. « La société et la politique les ont abandonnés », déplore Alba Mejía du Comité contre la torture, une organisation de la société civile. Avec l'avocate Odalis Nájera de la Commission pour la prévention de la torture et des traitements inhumains, une institution de l'Etat soutenue – comme le Comité – par la DDC, Alba Mejía se rend régulièrement dans les 24 centres de détention du pays. Au programme du jour : une prison de Támara, à 25 km de la capitale.

Le secteur « Royaume-Uni » héberge 65 anciens membres de bandes. Parmi eux, Marlon. A 22 ans, il a été incarcéré pour vol de véhicule et criminalité organisée. Aujourd'hui, il a 32 ans et regrette ses erreurs de jeunesse. Dans une cour intérieure remplie de linge mis à sécher, cet



Engagement pour des conditions de détention humaines : des détenus de la prison de Támara consultent une collaboratrice de la Commission contre la torture lors d'une visite à la prison

homme aux avant-bras tatoués raconte : « ici, nous vivons dans l'œil du cyclone. » A l'entrée et sur le mur, d'autres détenus veillent : « Nous sommes sur nos gardes. Les détenus des secteurs voisins nous lancent parfois des grenades ou nous tirent dessus », nous explique Marlon.

« J'ai hérité d'une institution en ruines. Pour les chefs de bande, la prison servait de base pour organiser les trafics de drogue et ordonner des enlèvements et des meurtres », confie le directeur de la prison, le lieutenant-colonel Guillermo Sandóval, avant de parcourir avec Mme Nájera une longue liste de doléances : l'installation de drainage des eaux usées est défectueuse et plonge la prison dans un nuage fétide. L'Etat doit de l'argent à l'entreprise qui livre la nourriture. Deux nouvelles bandes de jeunes ont besoin de leur propre secteur, faute de quoi elles seront massacrées par les autres détenus. Un détenu gravement malade doit être transféré à l'hôpital. Si tous les problèmes ne sont pas immédiatement résolus, le travail des deux organisations permet bien souvent d'améliorer la situation. Outre ce volet humanitaire, le programme de la DDC vise également à soutenir une réforme globale du système d'exécution des peines. Une stratégie élaborée par des experts nationaux et internationaux a été transmise au gouvernement qui devra maintenant la mettre en œuvre.

« RAPPELER À L'ÉTAT LES ENGAGEMENTS QU'IL A PRIS »



Entretien avec **Walter Reithebuch**, directeur adjoint du bureau de coopération de la DDC, chargé des droits de l'homme et de la prévention de la violence

Monsieur Reithebuch, quel est votre bilan quatre ans après le lancement du programme pour les droits de l'homme ?

L'objectif est de renforcer l'état de droit : c'est un processus de longue haleine. Tout d'abord, il nous a fallu sensibiliser les autorités du Honduras à la situation des droits de l'homme et soumettre des propositions d'amélioration. Nous avons enregistré des progrès. Pour la première fois, nous disposons d'un Plan national pour les droits de l'homme ainsi que d'un document de référence contre la discrimination et le racisme. Il existe également désormais une stratégie de réforme pénitentiaire.

Voilà pour la théorie. Où en est-on dans la pratique ?

Le défi, c'est de mettre en œuvre ces réformes. L'État et ses ministères doivent assumer leurs responsabilités. L'ancrage local des nouvelles lois est aussi très im-

portant. Des projets pilotes sont mis en œuvre dans certaines communes.

De son côté, la DDC travaille déjà sur plusieurs fronts avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Dans quels domaines avez-vous enregistré des résultats positifs ?

Il est important de renforcer la justice. Les cours destinés au personnel judiciaire contribuent à cet objectif. Le premier groupe a terminé le cours, et les retours sont positifs. Par ailleurs, les procureurs disposent désormais d'un manuel des droits de l'homme qui définit des normes relatives aux procédures juridiques et aux procès-verbaux. C'est le premier document de ce type. L'accompagnement des personnes militant en faveur des droits de l'homme est également une bonne chose, et nous soutenons ce travail en collaboration avec Peace Brigades International (PBI) et Peace Watch Switzerland (PWS). C'est surprenant de voir à quel point les observateurs internationaux sont efficaces pour protéger les défenseurs des droits de l'homme menacés qu'ils accompagnent. Le soutien aux organisations citoyennes locales peut également avoir un impact considérable. Ces organisations ont beaucoup de connaissances et d'idées pour fortifier l'état de droit, mais bien souvent, il leur est difficile de faire entendre leur voix.

Et quelles sont les difficultés ?

L'État hondurien est confronté à une multitude de problèmes. Les droits de

l'homme ne constituent pas la première priorité. Ce qui fait défaut, c'est un changement de paradigme en matière de sécurité : passer d'un modèle autoritaire et répressif à un modèle préventif et proche des citoyens. Notre engagement vise à favoriser ce changement. La situation est complexe. D'une part, il y a eu quelques progrès en ce qui concerne les réformes. Mais d'autre part, nous constatons que la création de la police militaire a militarisé la sécurité. Pour un véritable changement, il faudra encore beaucoup de temps et un engagement sans relâche.

En 2015, l'ONU ouvrira un bureau pour les droits de l'homme au Honduras. La DDC apporte un soutien décisif à ce projet. Qu'en attendez-vous ?

C'est le gouvernement qui a avancé l'idée d'un bureau de l'ONU pour les droits de l'homme. Les autorités reconnaissent la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme, et nous nous en réjouissons. Le bureau de l'ONU pour les droits de l'homme a deux missions principales : d'une part, l'établissement de rapports sur la situation des droits de l'homme et d'autre part, le dialogue avec le gouvernement et la société civile, dans le but de mieux défendre les droits de l'homme et de lutter plus efficacement contre l'impunité. C'est à ce bureau ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale qu'il incombe de rappeler sans cesse à l'état les engagements qu'il a pris en matière de droits de l'homme.



Des éoliennes en plein milieu d'une zone habitée : alors que des entrepreneurs privés empochent les bénéfices, les indigènes Lenca de la commune d'El Cruce ont dû louer leurs terres à des prix ridicules et payer les pots cassés.

RESPECTER LES INTÉRÊTS DES MINORITÉS

Santiago Flores est lui aussi défenseur des droits de l'homme. Appartenant lui-même au peuple Miskitos, cet avocat est spécialiste des minorités ethniques. Dans la petite localité d'El Cruce, à proximité de Tegucigalpa, il conseille 250 descendants du peuple Lenca. Sur leurs terres, une entreprise du Costa Rica a fait construire en 2012 un parc éolien, le plus important d'Amérique centrale avec ses 54 turbines et sa puissance de 120 mégawatt. Agé de 42 ans, Alfredo Varela, le chef du village, n'habite qu'à 120 mètres des éoliennes. Lors du battage des pieux pour les fondations, les vibrations du sol ont causé des fissures dans sa maison de briques et d'argile. De plus, les pelleteuses ont dévasté le

champ que son voisin venait d'ensemencer, et le poste de transformation a été construit sur le terrain de foot de la commune. A ce moment-là, il n'y avait plus de doute pour Alfredo Varega : les belles promesses des ingénieurs aux villageois n'étaient guère que des paroles en l'air. Mis sous pression, les habitants de El



Santiago Flores, avocat des droits de l'homme, explique aux habitants d'El Cruce les moyens dont ils disposent pour défendre leurs droits.

Cruce ont loué leurs terres pour quelques sous, après que l'entreprise leur a fait miroiter des routes et des titres de propriétés pour leurs terres. Mais ils n'en ont pas vu la couleur. « On nous laisse que des miettes », se plaint une voisine, selon laquelle il n'y aurait même pas eu de baisse du prix de l'électricité, ni d'emplois ou de bourses pour les jeunes. Pour l'entreprise, tout cela relève de la responsabilité de l'Etat. Santiago Flores, l'avocat, conseille à Alfredo Varela d'enregistrer El Cruce en tant que communauté indigène, afin d'étayer leurs revendications par des arguments légaux.

Selon les critères de la Banque mondiale, 71 % des Honduriens sont considérés comme pauvres. Ils ne sont guère informés de leur droits, et n'ont ni l'argent ni le temps qu'il leur faudrait pour les revendiquer, d'où l'importance accordée par le programme de la DDC au conseil juridique fourni par des avocats tels que M. Flores. « De nombreux méga-projets sont prévus au Honduras », explique Walter Reithebuch, coordinateur adjoint de la DDC. Les conflits sont presque inévitables. Dans ce contexte, le travail des avocats des droits de l'homme est crucial pour mieux faire respecter les droits des personnes vulnérables et des minorités.

PROTÉGER LES JOURNALISTES ET LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME MENACÉS

Au Honduras, les personnes qui s'engagent en faveur des droits de l'homme n'ont pas la vie facile. Les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes osant dévoiler des vérités qui dérangent et se faire les porte-paroles de groupes vulnérables deviennent la cible des puissants. Rien que l'année dernière, cinq avocats des droits de l'homme et sept journalistes ont été assassinés. Ces assassinats ne sont presque jamais élucidés. Pour Frank La Rue, rapporteur des Nations Unies pour la liberté d'expression, cette impunité est inacceptable. Il exige un renforcement urgent des mesures de protection étatiques. Mais de tels programmes n'existent que sur le papier. Pour cette raison, la DDC soutient des organisations de la société civile telles que Peace Watch Switzerland (PWS) et Peace Brigades International (PBI), qui comblent cette lacune en accompagnant des défenseurs des droits de l'homme menacés.

Depuis un an, Valéry Elsig est en mission au Honduras pour PBI. Cette biologiste lausannoise joue en quelque sorte le rôle de bouclier humain pour une journaliste menacée et les collaborateurs les plus exposés du Centre pour le développement des communautés (CDC), qui apporte son aide à des communautés paysannes de tout le pays se mobilisant pour un développement écologique et opposées aux méga-projets. Certains membres du réseau ont reçu des menaces de mort, et d'autres ont été assassinés. Pour cette raison, la volontaire de PBI accompagne les militants lors de rencontres dans des régions dangereuses.

« Nous savons que personne ne peut nous protéger à 100 %, mais Valéry fournit une aide précieuse », dit José-Luis Espinoza, un collaborateur du Centre. Le T-shirt blanc de la volontaire, avec ses grosses



Protéger les défenseurs honduriens des droits de l'homme en attirant sur eux une attention internationale : Valéry Elsig de Peace Brigades International accompagne José Luis Espinoza du Centre pour le développement des communautés

lettres vertes, le rappelle : « Attention, ce qui se passe ici sera connu à l'étranger ! ». Souvent, ce message est plus dissuasif que des gardes du corps armés. Le travail de Valéry Elsig comprend également un volet lobbying : à l'aide d'Internet et de réseaux de solidarité internationaux, elle diffuse des informations sur les cas suivis par le CDC. « Le concept de solidarité vécue me fascine », explique-t-elle. « C'est simple, ça ne coûte pas grand-chose et ça réduit énormément la pression sur les personnes menacées. »

Sur la base de l'expérience des acteurs étatiques et non étatiques qu'elle a compilée dans le cadre de son programme pour les droits de l'homme, la DDC a rédigé un rapport systématique : le premier Plan national pour les droits de l'homme. Publié en 2014, il énonce des objectifs et définit des mesures pour améliorer de manière durable la situation des droits de l'homme. A présent, la balle est dans le camp du gouvernement. Certaines recommandations sont d'ores et déjà mises en œuvre, notamment celle concernant la construction de nouvelles prisons plus modernes. Pour Walter Reithebuch, un suivi international durable est nécessaire pour la poursuite des réformes, un avis partagé par le gouvernement hondurien. A l'invitation de celui-ci, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ouvrira en 2015 un bureau au Honduras, qui accueillera des experts nationaux et internationaux. Cette décision permettra de renforcer le profil du travail en faveur des droits de l'homme au Honduras. La Suisse et les Etats-Unis assurent l'essentiel du financement de ce bureau. Avec son programme pour les droits de l'homme, la DDC a posé les bases d'une mission réussie.

IMPRESSUM

Direction du développement
et de la coopération (DDC)
Freiburgstrasse 130, CH-3003 Berne

Division Amérique latine et Caraïbes
Tél. +41 58 462 34 41
cosude.amlat@eda.admin.ch

Photos: Sandra Weiss; Thomas Jenatsch/Cosude

Pour en savoir plus :
www.eda.admin.ch/honduras

Cette publication est également disponible en
espagnol, allemand et anglais